



03 20 52 49 18 / 07 86 12 16 62

snfolc59@wanadoo.fr

<http://www.snfolc59.fr/>

**254 Boulevard de L'usine CS
90022
59045 Lille Cedex**



Mutations intra

Les délais, les recours.

Les barèmes retenus par l'administration ont été affichés sur SIAM en fonction de chaque calendrier académique. Pour beaucoup d'académies, la période de contestation des barèmes est terminée (15 jours à partir de la date d'affichage). Malgré les circonstances, le SNFOLC a aidé et défendu ses adhérents pour faire valoir leurs droits.

<http://www.fo-snfolc.fr/wp-content/uploads/2020/03/Com.-mutations.pdf>

La prochaine étape des mutations intra académiques est la communication des résultats, les affectations. Comme pour le mouvement inter académique, les participants auront la possibilité de formuler un recours gracieux auprès du rectorat dans un délai de deux mois après les résultats. Les lignes Directrices de Gestion académiques précisent les modalités de recours. **Les collègues doivent stipuler qu'ils mandatent le SNFOLC pour qu'il porte leur recours. Le SNFOLC peut défendre les personnels de tous les corps dans toutes les académies** grâce à sa représentativité au comité technique ministériel.

Le SNFOLC avec sa fédération continue de demander l'abrogation de la loi de la transformation de la fonction publique. « *Nous demandons, notamment au regard des difficultés de fonctionnement que rencontrent les services dans la situation actuelle, que les contrôles a priori et a posteriori des opérations administratives de mutation puissent être effectués par les représentants du personnel afin de limiter les erreurs dans la prise en compte des règles et des barèmes.* » (Courrier au ministre de la FNEC FPFO, 12 mai).

Mutations inter

Où en sont les recours ?

De nombreux adhérents ont mandaté le SNFOLC pour défendre leur recours au niveau du ministère. Le SNFOLC a accompagné à tous les niveaux les collègues dans la rédaction de leur recours et dans les démarches à entreprendre



auprès des différents services de l'administration. Il intervient à de nombreuses reprises dans les rectorats pour obtenir des avis favorables pour une entrée ou une sortie supplémentaire (avec la politique de suppression de postes, les académies laissent de moins en moins « partir » leur personnel) et il intervient également toutes les semaines auprès des services du ministère.

A ce jour, seule la moitié des 50 personnels qui ont mandaté le SNFOLC pour porter leur recours au ministère a reçu une réponse, mais près de la moitié des réponses ont été favorables.

Le SNFOLC continue de défendre les dossiers et tient informés les adhérents du résultat de ses interventions.

